Syndicat Autonome des Fonctionnaires et Agents chargés du Contrôle des Transports Terrestres

SNCTT

Syndicat national des contrôleurs des transports terrestres

Syndicat National des Personnels Techniques et Administratifs et de services de l' Equipement et de l' Environnement

Jeudi dernier l'assemblée générale des contrôleurs a été l'occasion de présenter les enjeux liés à la réforme de l'Etat. Ensemble, nous avons pris des décisions communes quant aux moyens d'actions nécessaires pour être entendus.

La RGPP conduit la fonction publique à réduire le nombre de corps. Il va en découler que chaque ministère proposera une fusion de ses différents personnels

Au MEEDDAT deux filières devraient voir le jour :une filière technique et une administrative.

A ce jour il semblerait qu'aucune décision ne soit prise concernant l'affectation de contrôleur à l'une ou l'autre.

Nous plaidons pour un rattachement à la filière technique. Tout d'abord cela permettrait d'accéder aux honoraires qui en matière de régime indemnitaire sont plus avantageux que nos IFTS. De plus, le statut de techniciens permet une organisation plus en adéquation avec nos missions. Rajoutons à cela que la présence dans la filière technique du corps des techniciens supérieurs pourrait nous permettre d'intégrer plus facilement celle-ci avec une revalorisation indiciaire plus conséquente.

Notons au passage que l'ensemble des chefs de service réuni la semaine dernière s'est aussi prononcé dans ce sens.

Nous ne connaissons pas à ce jour le calendrier précis de ces fusions mais ce qui est certain c'est que les travaux ont commencé et que le train ne passera pas deux fois.

Pour ce qui concerne les contrôles hors horaires normaux de service nous avons déjà eu l'occasion de vous expliquer que le système de rémunération sans base légale qui existe aujourd'hui ne pourra demeurer. L'agence nationale de la paie des fonctionnaires qui va être mise en place dans deux ou trois ans ne pourra se satisfaire de la situation actuelle.

Un projet d'arrêté et de décret est donc en place et c'est l'occasion pour nous de rappeler nos revendications en la matière.

S'agissant de contrôles réalisés sur la durée normale de travail hebdomadaire, nous ne pouvons prétendre à des indemnités pour vacations supplémentaires comme les inspecteurs du permis de conduire.

La rémunération forfaire par un système de taux est donc à privilégier.

D'ailleurs, la DRH nous a présenté un projet de décret qui sera soumis à la Fonction Publique, celui-ci prévoit:

- une indemnité forfaitaire de 24,39 euros par période de 2 heures temps de trajet inclus,
- la définition du « contrôle de nuit » comme étant une période comprise en dehors des heures normales de travail c'est à dire en dehors des horaires prévus par les règlements intérieurs, ainsi que le samedi et le dimanche.

La validation de ce projet par la Fonction Publique, risque de durer plusieurs mois.

Le volontariat reste pour nous la base absolue de la participation à ces opérations .
Nous avons rappelé la non nécessité de devoir rattraper les heures de repos obligatoires prises dans le cadre du respect des garanties minimale.

Nous pensons que la fusion des corps est l'occasion de voir enfin aboutir nos revendications. Le contexte économique et social dans le monde du transport constitue lui aussi une occasion d'agir aujourd'hui.

La DRH, le DGITM, nos chefs de service, tous aujourd'hui sont convaincus de la nécessité d'inventer une solution pour les contrôleurs.
La seule chose qui nous manque, c'est le coup de pouce politique, l'engagement du secrétaire d'Etat aux transports, du ministre de l'Ecologie à revaloriser nos carrières.

Sans ce geste nous ne pouvons espérer un traitement de notre dossier.

Ensemble nous avons voté à la majorité un mot d'ordre.

A partir du 1er septembre et pour une durée d'ores et déjà fixée à un mois, nous appelons l'ensemble des contrôleurs à exercer le contrôle le plus poussé et la sanction la plus systématique possible sur les transporteurs et notamment sur les transporteurs français.

Il est à craindre que tout ce temps passé à relever des conduites continue à 4h33, des journalières à 10h05 nous empêche de contrôler convenablement les transporteurs étrangers et notamment le cabotage, mais c'est ainsi.

Parallèlement les trois organisations de l'intersyndicale vont s'adresser aux syndicats professionnels des transports de manière systématique pour leur exposer notre mouvement et pour les amener à faire pression sur notre administration.

Nous savons qu'un tel contrôle aveugle et dénué de discernement n'est pas dans notre culture. Pourtant si c'est là le seul moyen de faire enfin réagir ceux qui ont le pouvoir de décision, nous devons le faire sans états d'âme.

Au bout d'un mois nous verrons s'il est nécessaire après une pause de reprendre à nouveau le mouvement.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute explication et nous souhaitons que vous rejoindrez les collègues qui ont votés cette proposition.

Nous avons également voté le principe de la revendication par tract au moyen d'envois par mel et fax, à l'attention de nos responsables du MEEDDAT et de la Fonction Publique. Nous vous fournirons prochainement le document ainsi que la liste des destinataires.

Répétons-le, une fois les corps fusionnés il ne faudra pas espérer sortir du cadre dans lequel nous nous trouverons.

C'est aujourd'hui qu'il faut réagir. Aujourd'hui et tous ensemble!